

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Neuf le vingt-neuf Janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF. Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM. Prévost, O. Huguet, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Françoise Téroute à Mme Arlette Buzaré  
Mme Aline Boudios à M. Lucien Monnerie  
Mme Patricia Le Bec Danse à M. Pierrick Le Dro

*Absent :*

Mme Virginie Robin Cornaud

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	22 Janvier 2019
Date de l'affichage	23 Janvier 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	32

**2019-13      Cession d'une bande de terrain à Pen Mané 3**

Rapporteur : G. Thierry

La fromagerie Alléosse, entreprise renommée travaillant beaucoup à l'exportation, devrait s'implanter à Pen Mané 3 et souhaiterait acquérir la bande de terrain enherbée et non arborée, située entre son lot et la RD 306, en complément d'une vente réalisée par Lorient Agglomération, pour agrandir le lot et avoir une vitrine sur la RD 306.

Sa contenance est de 1 230 m<sup>2</sup> environ à prendre dans la parcelle cadastrée ZP 685p.

Le prix de vente est le même que celui appliqué par Lorient Agglomération, soit 35 € HT le m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** les avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage des 06 septembre et 26 novembre 2018 ;

**VU** l'avis du Domaine en date du 21/01/2019 ;

**AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZP 685p, d'une surface de 1 230 m<sup>2</sup> environ m<sup>2</sup>, au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup>, frais de géomètres inclus, à l'entreprise Alléosse (ou à la société la représentant).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession.

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et le dévoiement des réseaux si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 30 Janvier 2019  
Le Maire,  
Joël DANIEL

